

Dates d'entrée en vigueur des mesures budgétaires

1^{er} janvier 1978 — Allocation spéciale permettant de déduire du revenu imposable 50 p. cent du coût des activités supplémentaires de recherche et de développement.

1^{er} janvier 1978 — Modifications des encouragements fiscaux visant les films canadiens certifiés par le Secrétaire d'Etat, donnant plus de temps pour terminer les prises de vue.

1^{er} janvier 1978 — Diminution de l'impôt fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest pour faciliter l'instauration de l'impôt territorial, sans majoration pour les particuliers et les sociétés.

10 avril 1978 — Le coût de machines, matériel et autres installations destinés à des systèmes améliorés de récupération du pétrole ouvre droit à une déduction pour épuisement, à raison de \$1 pour \$2.

10 avril 1978 — Déduction maximale de l'épuisement gagné sur certaines dépenses relatives aux exploitations pétrolières non conventionnelles portée à 50 p. cent des bénéfices totaux.

10 avril 1978 — Extension des dispositions de «roulement» en franchise d'impôt aux exploitations agricoles familiales constituées en sociétés.

10 avril 1978 — Installations de transformation des huiles lourdes considérées comme relevant de la fabrication et de la transformation.

10 avril 1978 — Provision d'allocation du coût en capital supplémentaire pour les biens de réseaux ferroviaires acquis par les chemins de fer avant 1983.

11 avril 1978 — Modifications du tarif douanier.

1^{er} juillet 1978 — Prolongation d'un an des réductions tarifaires devant expirer sur une vaste gamme de produits de consommation. Reconduction d'un an de l'entrée en franchise des aéronefs et moteurs d'aéronefs de genres non fabriqués au Canada.

A la sanction royale — Nouvelles possibilités de revenu de retraite pour les détenteurs de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Disposition spéciale permettant aux détenteurs de REER qui ont 71 ans après le 10 avril 1978 de se prévaloir des nouvelles solutions proposées.
